



COMITÉ
BAS RHIN
FFHANDBALL



COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
COMITÉ BAS RHIN



Saison 2024-2025

**COUPE DU CREDIT MUTUEL
MASCULINS - FEMININES
2024/2025**

1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

L'association dénommée « Comité d'Organisation des Coupes du Crédit Mutuel de Handball du Bas-Rhin » est chargée de l'organisation de la compétition.

Les coupes du Crédit Mutuel sont ouvertes aux équipes évoluant en Championnat National, Régional, Division 1 et Division 2 Départementale à l'exception des équipes évoluant en D1 ou D2 (performance, masculins et féminins).

Lors des différents tours, ce sera toujours l'équipe hiérarchiquement la plus faible qui recevra en fonction du tirage au sort.

Depuis la saison 2019/2020, une ligne budgétaire a été ouverte par le Crédit Mutuel selon les dispositions suivantes :

- Un chèque de 50 euros pour les 4 équipes éliminées en 1/4 de finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 150 euros pour les 2 équipes éliminées en 1/2 finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 300 euros pour le finaliste + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).
- **Un chèque de 400 euros pour le vainqueur + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).**
- L'encaissement de la dotation financière alloué à un club, ne peut se faire que sur un compte auprès Crédit Mutuel.
- Les équipes éliminées par forfait ou pénalité ne percevront pas de dotation.

Les équipes sont invitées à évoluer avec des maillots du Crédit Mutuel et en aucun cas avec des maillots portant des mentions publicitaires d'entreprises concurrentes du Crédit Mutuel (banque/assurance et téléphonie) sous peine de match perdu par pénalité.

Le Crédit Mutuel met en place une dotation d'un jeu de maillots pour une équipe méritante (masculine et féminine), la désignation se fera par l'association gestionnaire de la compétition.

Depuis la saison 2018/2019, le Crédit Mutuel met en place un trophée pour les finalistes (masculine et féminine).

2. FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les clubs qui doivent s'en acquitter auprès des arbitres avant le début des rencontres, sauf pour les finales départementales à charge du Comité d'organisation des Coupes du Crédit Mutuel.

3. QUALIFICATIONS

Seuls sont qualifiés :

Masculins : Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors, les joueurs nés en **2007** et tout joueur autorisé par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Féminines : Seules sont qualifiées les joueuses Seniors, les joueuses nées en **2007** et toute joueuse autorisée par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Limite de 5 licences autres que A (donc 5 mutés au maximum). Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA ou JEA

Ci-dessous, précisions sur les règles de brûlage des joueurs. Le règlement est le suivant :

1. Pas de liste au départ.
2. Ne peuvent plus participer les joueurs ayant effectué N/2 en championnat dans les équipes hiérarchiquement supérieures à l'équipe encore qualifiée.

Exemple : 1 joueur ayant fait N/2 avec l'équipe 1 en championnat, ne pourra plus évoluer en équipe 2 dans cette coupe (comme en championnat).

Sanction : Perte du ou des match(es) par pénalité (00-20).

4. REGLES APPLICABLES

- Les rencontres se dérouleront obligatoirement en semaine, du lundi au vendredi inclus, jour choisi par le club organisateur. Elles pourront être fixées le samedi ou le dimanche à condition qu'aucune autre compétition ne soit prévue à cette date. La compétition a lieu sous forme de tournoi à 3 ou match simple.
- Afin de donner à chaque participant sa chance, il est instauré un handicap de 1 but par division de différence lors de tournois à 3, et de 2 buts pour les matchs simples. Ce handicap sera mentionné par la COC sur le programme des rencontres et devra figurer dès le début des rencontres au tableau d'affichage.
- Le handicap reste maintenu pour la finale.

➤ **Tournoi à 3** : 2 x 15'. Ordres des matchs : 1-2 / 2-3 et 1-3. Exclusion deux minutes.

Le classement s'effectue selon l'attribution des points « Championnat » (3-2-1-0) et les équipes à égalité sont départagées selon les critères « Championnat du Bas-Rhin ». 14 joueurs (ses) au maximum peuvent prendre part au tournoi, mais 12 seulement à une même rencontre.

Si un joueur est disqualifié lors du premier ou du deuxième match, les dispositions normales telles qu'elles sont actuellement en vigueur s'appliquent.

- **Match simple** : 2 x 30'. Exclusions 2 minutes.
- **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, il y est procédé aux tirs aux buts par série de 5, (règlements généraux de la FFHB)

Précisions : les joueurs (joueuses) disqualifiés(ées) pendant la rencontre ne peuvent prendre part à l'épreuve des tirs au but.

5. FORFAITS

Il n'est accordé aucun délai de forfait. Toutes les équipes doivent être présentes à l'heure du coup d'envoi du 1^{er} match.

Sanction: amende de 100 euros.

En cas de forfait, le tournoi à 3 se transforme en match simple de 2 x 30 minutes (voir modalités à l'article précédent).

6. FRAIS D'ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont fixés à 40€

7. CLUBS ORGANISATEURS

Chaque club organisateur est chargé :

- Les clubs organisateurs doivent conclure leurs rencontres dans le logiciel fédéral
- de mettre à disposition l'ordinateur de saisie de feuille de match ou fournir les feuilles de match papier
- communiquer les résultats sur le logiciel fédéral selon les modalités en vigueur
- d'expédier les feuilles de matchs au Comité en cas d'utilisation de feuille de match papier
- de veiller au bon déroulement de la compétition et en particulier d'assurer la responsabilité du terrain.

COUPES DES JEUNES CREDIT MUTUEL

(Moins de 18, Moins de 15, Moins de 13 et Moins de 11

Les dénominations des Coupes

- Moins de 18 ans (M et F) : Coupes du Crédit Mutuel
- Moins de 15 ans (M et F) : Coupes du Crédit Mutuel
- Moins de 13 ans (M et F) : Coupes du Crédit Mutuel
- Moins de 11 ans (M et F) : Coupes du Crédit Mutuel

Sont dotée par le Comité du Bas-Rhin et concernent les équipes issues du Comité 67).

FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les équipes qui doivent s'en acquittent auprès des arbitres avant le début des rencontres, sauf pour les finales pris en charge par le Comité du Bas-Rhin de handball

1. QUALIFICATION

Seuls sont qualifiés les joueurs régulièrement licenciés.

Sont autorisés à participer à la compétition de coupe de jeunes un joueur :

- qualifié pour sa catégorie d'âge
- application de la règle N/2 comme pour les seniors, sauf pour les moins de 18 ans (applications de l'article 95.2.2 des règlements généraux fédéraux :

95.2.2 — Un joueur de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie d'âge ou à une compétition nationale ou territoriale en plus de 16 ans n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie d'âge et peut participer à tout moment à une compétition territoriale dans ladite catégorie.

- Ne peuvent plus participer dans leur catégorie, les joueurs ayant effectué N/2 en championnat dans l'équipe de catégorie supérieure
- ne peuvent jouer 2 matchs ou triangulaire de coupe le même W.E. dans deux catégories différentes.

2. REGLES

Les différents tours de coupes peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires. La compétition a lieu sous forme de tournoi à 3 ou de match simple

Tournoi à 3 :

- Moins de 18 ans : 2 x 15'
- Moins de 15 ans : 1 x 25'
- Moins de 13 ans : 1 x 20'
- Moins de 11 ans : 1 x 15'

Ordre des rencontres : 1-2 / 2-3 / 1-3

Le classement s'effectue selon l'attribution des points « championnat (3-2-1-0) et les équipes à égalité seront départagées selon les critères « Champion du Bas-Rhin ». 14 joueurs ou joueuses au maximum peuvent prendre part au tournoi mais 12 seulement à une même rencontre.

Le temps d'exclusion :

- 2 minutes pour les catégories Moins de 18 et Moins de 15 ans
- 1 minute pour les catégories Moins de 13 et Moins de 11 ans

Si un joueur est disqualifié, lors du 1^{er} ou du 2^o match, les dispositions normales telles qu'elles sont actuellement en vigueur s'appliquent.

Match simple :

- Moins de 18 ans : 2 x 30'
- Moins de 15 ans : 2 x 25'
- Moins de 13 ans : 2 x 20'
- Moins de 11 ans : 2 x 15'

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y est procédé aux tirs aux buts par série de 5, (règlements généraux de la FFHB)

Précisions : les joueurs (joueuses) disqualifiés (ées) pendant la rencontre ne peuvent prendre part à l'épreuve des tirs au but.

3. FORFAITS

Il n'est accordé aucun délai de forfait (sauf dérogation spéciale accordée par la COC). Toutes les équipes doivent être présentes à l'heure du coup d'envoi du premier match. Sanction : amende de 60€

En l'absence de l'une des 3 équipes, le tournoi à 3 se transforme en match simple.

L'équipe forfait est éliminée de la compétition. En cas de forfait de dernière minute de l'équipe recevante sur un match simple, celle-ci rembourse les frais de déplacement de l'adversaire et du(des arbitres). Si le club visiteur déclare en dernière minute forfait, celui-ci réglera les frais d'arbitre.

4. FRAIS D'ENGAGEMENTS

Les frais d'engagements sont fixés à 35 €

5. CLUBS ORGANISATEURS

Chaque club organisateur est chargé :

- Les clubs organisateurs doivent conclure leurs rencontres dans GEST'HAND
- de mettre à disposition l'ordinateur de saisie de feuille de match ou fournir les feuilles de match papier
- communiquer les résultats sur Gesthand selon les modalités en vigueur
- d'expédier les feuilles de matchs au Comité en cas d'utilisation de feuille de match papier
- de veiller au bon déroulement de la compétition et en particulier d'assurer la responsabilité du terrain.

**COUPE D'ENCOURAGEMENT CREDIT MUTUEL
MASCULINS - FEMININES
2024/2025**

1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

L'association dénommée « Comité d'Organisation des Coupes du Crédit Mutuel de handball du Bas-Rhin » est chargée de l'organisation de la compétition.

Les challenges du Crédit Mutuel sont ouverts aux équipes évoluant en Championnat Départementale.

Lors des différents tours, ce sera toujours l'équipe hiérarchiquement la plus faible qui recevra en fonction du tirage au sort.

Pour la saison 2018/2019, une ligne budgétaire a été ouverte par le Crédit Mutuel selon les dispositions suivantes :

- Un chèque de 50 euros pour les 4 équipes éliminées en 1/4 de finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 100 euros pour les 2 équipes éliminées en 1/2 finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 200 euros pour le finaliste + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).
- **Un chèque de 300 euros pour le vainqueur + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).**
- L'encaissement de la dotation financière alloué à un club, ne peut se faire que sur un compte auprès Crédit Mutuel
- Les équipes éliminées par forfait ou pénalité ne percevront pas de dotation.

Les équipes sont invitées à évoluer avec des maillots du Crédit Mutuel et en aucun cas avec des maillots portant des mentions publicitaires d'entreprises concurrentes du Crédit Mutuel (banque/assurance et téléphonie) sous peine de match perdu par pénalité.

Le Crédit Mutuel met en place une dotation d'un jeu de maillots pour une équipe méritante (masculine et féminine), la désignation se fera par l'association gestionnaire de la compétition.

A compter de la saison 2018/2019, le Crédit Mutuel met en place un trophée pour les finalistes (masculine et féminine).

2. FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les clubs qui doivent s'en acquitter auprès des arbitres avant le début des rencontres, sauf pour les finales départementales à charge du Comité d'organisation des Coupes du Crédit Mutuel.

3. QUALIFICATIONS

Seuls sont qualifiés :

Masculins : Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors, les joueurs nés en **2007** et tout joueur autorisé par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Féminines : Seules sont qualifiées les joueuses Seniors, les joueuses nées en **2007** et toute joueuse autorisée par le Comité du Bas-Rhin régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Limite de 3 licences autres que A (donc 3 mutés au maximum). Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA ou JEA

Ci-dessous, précisions sur les règles de brûlage des joueurs. Le règlement est le suivant :

3. Pas de liste au départ.

4. Ne peuvent plus participer les joueurs ayant effectué N/2 en championnat dans les équipes hiérarchiquement supérieures à l'équipe encore qualifiée.

Exemple : 1 joueur ayant fait N/2 avec l'équipe 1 en championnat, ne pourra plus évoluer en équipe 2 dans cette coupe (comme en championnat).

Sanction : Perte du ou des match(es) par pénalité (00-20).

5. REGLES APPLICABLES

➤ Les rencontres se dérouleront obligatoirement en semaine, du lundi au vendredi inclus, jour choisi par le club organisateur. Elles pourront être fixées le samedi ou le dimanche à condition qu'aucune autre compétition ne soit prévue à cette date. La compétition a lieu sous forme de tournoi à 3 ou match simple.

➤ Afin de donner à chaque participant sa chance, il est instauré un handicap de 1 but par division de différence lors de tournois à 3, et de 2 buts pour les matchs simples. Ce handicap sera mentionné par la COC sur le programme des rencontres et devra figurer dès le début des rencontres au tableau d'affichage.

➤ Le handicap reste maintenu pour la finale.

➤ **Tournoi à 3** : 2 x 15'. Ordres des matchs : 1-2 / 2-3 et 1-3. Exclusion deux minutes.

Le classement s'effectue selon l'attribution des points « Championnat » (3-2-1-0) et les équipes à égalité sont départagées selon les critères « Championnat du Bas-Rhin ». 14 joueurs (ses) au maximum peuvent prendre part au tournoi, mais 12 seulement à une même rencontre.

Si un joueur est disqualifié lors du premier ou du deuxième match, les dispositions normales telles qu'elles sont actuellement en vigueur s'appliquent.

➤ **Match simple** : 2 x 30'. Exclusions 2 minutes.

➤ **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, il y est procédé aux tirs aux buts par série de 5, (règlements généraux de la FFHB)

Précisions : les joueurs (joueuses) disqualifiés(ées) pendant la rencontre ne peuvent prendre part à l'épreuve des tirs au but.

6. FORFAITS

Il n'est accordé aucun délai de forfait. Toutes les équipes doivent être présentes à l'heure du coup d'envoi du 1^{er} match.

Sanction: amende de 100 euros.

En cas de forfait, le tournoi à 3 se transforme en match simple de 2 x 30 minutes (voir modalités à l'article précédent).

7. FRAIS D'ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont fixés à 40€

8. CLUBS ORGANISATEURS

Chaque club organisateur est chargé :

- Les clubs organisateurs doivent conclure leurs rencontres dans le logiciel fédéral
- de mettre à disposition l'ordinateur de saisie de feuille de match ou fournir les feuilles de match papier
- communiquer les résultats sur le logiciel fédéral selon les modalités en vigueur
- d'expédier les feuilles de matchs au Comité en cas d'utilisation de feuille de match papier
- de veiller au bon déroulement de la compétition et en particulier d'assurer la responsabilité du terrain.